

FICHE D'INFORMATION

BOURSES DE FIN D'ÉTUDES À LA MAÎTRISE - CONCOURS 2017-2018

Date limite : 9 juin 2017

Valeur de 20 000 \$

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et les neuf universités québécoises offrant une formation de deuxième cycle en sciences infirmières (Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke, UQAC, UQAR, UQTR, UQO et UQAT) distribuent, sur concours, les bourses de fins d'études de maîtrise d'une valeur de 20 000 \$ pour un an.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- Être membre en règle de l'OIIQ;
- Être admis à un programme de maîtrise en sciences infirmières ou en sciences cliniques (sciences infirmières) dans une université québécoise;
- Avoir conservé à la maîtrise une moyenne cumulative de 3,2/4, 3,3/4,3 ou l'équivalent.
- Avoir réussi 15 crédits de formation à la maîtrise ou l'équivalent;
- Poursuivre des études à temps complet durant l'année universitaire 2017-2018.

N. B. :

- Le cumul de bourses est permis jusqu'à un maximum de 60 000 \$.
- Un maximum de quinze heures de travail par semaine dans un établissement de santé ou dans une maison d'enseignement est autorisé.
- La candidate devra compléter son programme au plus tard en décembre 2018.

CRITÈRES D'ÉVALUATION (pondérés sur 15 points)

1. Excellence du dossier universitaire (7 points)

- Moyenne cumulative dossier académique (4 points)
- Bourses et distinctions méritées à ce jour (1 point)
- Lettres de recommandation (1 point)
- Communication et diffusion des connaissances : conférences, affiches et publications (1 point)

2. Qualité et intérêt scientifiques du projet d'études (5 points)

- Clarté de la problématique et des objectifs du mémoire, de l'essai, du stage ou du travail dirigé (2 points)
- Pertinence de la méthodologie ou du plan d'apprentissage (2 points)
- Possibilité de transfert des résultats générés dans la pratique infirmière (1 point)

3. Plan de travail 2017-2018 (3 points)

- Pertinence des activités (1 point)
- Réalisme de l'échéancier (1 point)
- Plan de communication prévu (1 point)

DOCUMENTS À PRÉSENTER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de présentation faisant état de l'engagement de la candidate ou du candidat à respecter les conditions de l'attribution de la bourse.
- Le formulaire de demande dûment complété.
- Un curriculum vitae.
- Le relevé de notes officiel (registrariat) du baccalauréat et de la maîtrise.
- L'attestation d'inscription au Tableau de l'OIIQ.
- Une lettre d'appui du directeur ou de la directrice.
- Une lettre de l'employeur, si nécessaire, confirmant que la candidate ou le candidat sera assujetti à travailler tout au plus 15 heures par semaine.

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AUX BOURSES DE MAÎTRISE OFFERTES EN COLLABORATION AVEC LE MEES EN 2017-2018

1. Répartition interuniversitaire des 20 % de contribution
 - Les 20 % de la part universitaire sont versés par l'université d'accueil de l'étudiant ou de l'étudiante détenant une bourse.
2. Modalités de répartition et d'attribution
 - Une bourse est octroyée à chaque université partenaire qui offre un programme de maîtrise (Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke, UQAR, UQAC, UQTR, UQO, UQAT).
 - Le nombre de bourses restantes est réparti proportionnellement aux EETP d'inscription dans les programmes d'études à la maîtrise en sciences infirmières ou en sciences cliniques en 2017-2018 (maîtrise).
 - Chaque université crée son propre comité de sélection qui jugera de la qualité des dossiers en fonction des critères annoncés et qui devra siéger à la mi-juin 2017.
 - Chaque université achemine sa liste de boursiers et boursières à l'OIIQ au plus tard le 15 juillet 2017.
3. Modalités administratives
 - Les listes des boursiers et boursières à la maîtrise seront acheminées par l'OIIQ au MEES qui versera en fiducie à chaque université sa part (80 %) des bourses de maîtrise.
 - L'OIIQ conçoit et produit le matériel publicitaire pour ce programme de bourses.
 - Chaque université fait aussi sa publicité auprès des personnes, de ses étudiants et dans son réseau à l'aide du matériel publicitaire fourni.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE

- La bourse est versée selon les modalités de l'université d'accueil.
- En cas d'arrêt ou d'abandon des études, le versement de la bourse prend fin automatiquement.

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être remis au plus tard le 9 juin 2017 à la personne responsable des programmes de l'université d'accueil.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le secrétariat des études de chacune des facultés, écoles, départements, modules en sciences infirmières des universités identifiées ci-haut.

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DE DOSSIERS DE CANDIDATURE : 9 JUIN 2017